

SMIRTOM
DE LA REGION
DE L'AIGLE
61305 L'AIGLE CEDEX

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	15
PRESENTS	11
VOTANTS	11

DATE DE LA CONVOCATION

1er juin 2022

OBJET

Délibération N°2022-31

AVENANT POUR
INTEGRATION DES
REFUS DE TRI
MARCHE 2020-3
TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES
RESIDUELLES ET
DES ENCOMBRANTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL
pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères
de la Région de L'AIGLE

Séance du 8 juin 2022

L'an deux mil vingt deux, le huit juin à dix neuf heures, les membres du Bureau Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Ouen-sur-Iton sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

Etaient présent(e)s :

Titulaires : Mesdames et Messieurs BERNARD, BOUILLAUT, COLLET, GANDAIS, GOUEDARD, GOUSSIN, HEBERT, JUSZEZAK, MATHIAS, NETZER, PINART.

Etaient absents excusés : Mmes et Mr ADOLF, BIGNON, BRIANCEAU, LEONARD.

Egalement présents : Mr ROUSSEAU, Mme MERCIER.

Monsieur COLLET Xavier a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur NETZER rappelle aux membres du bureau syndical que notre marché avec Chartres Métropole (marché 2020-3) prévoit le traitement des ordures ménagères résiduelles et des encombrants.

Nous devons maintenant y inclure les refus de tri de nos tonnes triées sur le nouveau centre de tri, TRIVALO 27.

Nous devons modifier la dénomination des déchets à traiter, en ajoutant « refus de tri ». Les autres termes du marché sont inchangés.

A l'unanimité, les membres du bureau syndical valident l'avenant proposé, et autorisent le président à signer tous les documents correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Le Président du SMIRTOM

Dominique NETZER

